

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022 et le jeudi 1 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de Charmont en Beauce, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale le 19 août 2022, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mme PRUNET Delphine	X		
Mr MALON Stéphane	X		
Mme PION Gabrielle	X		
Mr JOLIN Lionel	X		
Mr MENAULT Miguel	X		
Mme PERON Adeline	X		
Mr BELTOISE Antony	X		
Mme LAROYE Aurélie	X		
Mme SAUVERVALD Margaux	X		
Mr LEMOAL David	X		

### **QUORUM :**

Nombre de personnes en exercice : 10  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 10

**Secrétaire :** Mme PERON Adeline est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le procès-verbal de la séance du 23 juin est adopté à l'unanimité**

### **Ordre du Jour :**

- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Désignation d'un conseiller Municipal en qualité de correspondant défense
- Autorisation de signature d'une convention pour la mise à disposition d'un Conseiller Prévention dans le cadre d'un accompagnement dans l'élaboration d'une démarche d'évaluation des risques professionnels
- Mise à jour de Devis pour la mise aux normes électrique et énergétique de la Salle Polyvalente et Bâtiment Mairie – Subvention auprès du SIERP
- Devis terrassement pour la construction d'un Hangar Municipal
- Travaux d'extension des réseaux électriques – Chemin Saint-Jacques
- Nomination d'un agent technique communal – Mise à jour du Tableau des effectifs – Mention d'un poste permanent

- Autorisation de signature d'une convention cadre relative à la mise à disposition d'un agent technique chargé de missions techniques auprès du SIAEP Charmont-Léouville

- Affaires diverses :

- Point Communautaire

#### **- 2022-25 Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57**

Il s'agit de mettre en œuvre pour les collectivités qui le souhaite la simplification des comptes budgétaires de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10			

#### **- 2022-26 Correspondant défense. Délibération désignant un conseiller municipal**

Madame PRUNET Delphine, conseillère municipale, Maire de la Commune de Charmont-en-Beauce, est désignée correspondante défense de la commune.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	9	9			1

#### **- 2022-27 Autorisation de signature d'une convention pour la mise à disposition par la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret d'un Conseiller de Prévention dans le cadre d'un accompagnement dans l'élaboration d'une démarche d'évaluation des risques professionnels**

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret propose aux communes membres, de les accompagner dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels, mise en œuvre depuis 2007 sur la Commune, en leur mettant à disposition un conseiller de prévention.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10			

#### **- 2022-28 Travaux de mise aux normes électriques et changement de luminaires Salle Polyvalente et Bâtiment Mairie**

le Conseil Municipal s'est prononcé sur la l'actualisation du montant des devis qui s'inscrivent dans la programmation de travaux délibérée lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10			

### - 2022-29 Mise à jour du Tableau des effectifs

Cette mise à jour prend en compte les modifications intervenues au sein de la collectivité au 1er septembre 2022 pour ce qui concerne l'agent technique communal.

Il s'agit d'une suppression de poste d'adjoint technique territorial sous contrat, remplacée par la création de poste d'adjoint technique territorial, agent stagiaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10			

### - 2022-30 Autorisation de signature d'une convention cadre relative à la mise à disposition d'un agent technique chargé de missions ponctuelles auprès du SIAEP Charmont-Léouville

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention cadre qui permet à l'agent technique nouvellement recruté d'effectuer des missions techniques, et, missions ponctuelles, pour le compte du Syndicat des Eaux (SIAEP) Charmont-Léouville.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10			

### - 2022-31 Prise en charge de l'extension réseau électrique au droit du terrain situé au 35bis Grande Rue - Hameau d'Armeville – 45480 Charmont-en-Beauce

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal acte la prise en charge de l'extension réseau électrique au droit du terrain situé au 35bis Grande Rue - Hameau d'Armeville – 45480 Charmont-en-Beauce, sur devis établi par la SICAP.

Conseillers présents	Suffrages exprimés Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10			

### - Point communautaire

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente les décisions prises lors du Conseil Communautaire qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret ( <http://cc-plaine-nord-loiret.fr/ccpnl/les-publications/> ).

La séance est levée à 22h00

En mairie,  
Le 01/09/2022  
Le Maire, Delphine PRUNET

Secrétaire de séance,  
Adeline Péron

